



**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
a
Mon.
bel



04117301

Librairie de Comptes de Tournai

Libré au greffe le 26/07/2004

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/08/2004- Annexes du Moniteur belge

Dénomination : VALVINC

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Boulevard Eisenhower, 14 à 7500 TOURNAI

N° d'entreprise : 0461.874.210

Objet de l'acte : AUGMENTATION du CAPITAL

D'un acte reçu en date du 20 juillet 2004 par le notaire associé Alain HENRY à Esaimpuis (Estaimbourg, il ressort que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de « Valvinc », a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent trente-deux mille (132.000,00) euros pour le porter de cent vingt-quatre mille (124.000,00) euros à deux cent cinquante-six mille (256.000,00) euros par apport en espèces de ladite somme.

Les fonds affectés à la libération de l'apport en espèces ont été versés à un compte spécial n° 738-0113544-76 ouvert au nom de la société auprès de la Société Anonyme « Kbc Bank » à Mouscron.

Cette augmentation de capital n'entraîne pas une augmentation du nombre des actions.

Deuxième résolution.

Les membres de l'assemblée requièrent le notaire soussigné d'acter que l'augmentation de capital est réalisée, que ce capital est entièrement libéré et est ainsi effectivement porté à deux cent cinquante-six mille (256.000,00) euros représenté par cinq mille actions sans désignation de valeur nominale.

Dès lors l'article cinq des statuts de la société est remplacé par le texte suivant :

« Le capital est fixé à deux cent cinquante-six mille (256.000,00) euros et est représenté par cinq mille actions sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un cinq millième de l'avoir social »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Alain HENRY, Notaire associé.

(déposées en même temps : expédition de l'acte authentique, attestation bancaire, mise à jour des statuts et procuration).

Mentionner sur la dernière page du Volet B.

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature